



COMPTE RENDU du CTL du 24 février 2017

UN CTL FORT-PROFESSIONNEL

Suite à notre demande initiale lors du CTL du 13 octobre dernier, reprise ce jour par nos collègues, M. Saillard nous annonce la création possible d'une zone d'accueil dans le bâtiment Y de la cité administrative. Pour mémoire, les usagers de la Trésorerie municipale de Nancy sont actuellement reçus dans un couloir sous un escalier, sur une table d'écolier. Pour la confidentialité et le confort, on a vu mieux.

Engagement n°10 de la charte Marianne « Nous veillons au confort de nos espaces d'accueil et d'attente » La DDFIP a-t-elle obtenu une dérogation pour cet engagement comme pour la sécurité incendie bâtiment P de la Cité Administrative de Nancy ?

Formation professionnelle :

En 2016, la formation a été axée sur le recouvrement forcé (RSP). Le nombre de journée stagiaire s'établit à 2855 (contre 2421 en 2015). 4,3 % pour la formation initiale, 88,7 % pour la formation continue et 7 % pour la préparation aux concours.

49 agents (dont M. Saillard) n'ont été convoqués à aucune formation depuis le 1/1/2014. Il est à noter que la participation aux stages CHS (secourisme, gestes et postures, ...) est considérée comme formation professionnelle.

807 agents se sont inscrits aux 56 sessions de formations « numériques » ou e-formations, mais seuls 68 % les ont validés. Nous vous rappelons que les agents peuvent se connecter en plusieurs fois et qu'une e-formation est considérée réalisée si 50 % de la formation a été suivie.

Le plan de formation 2017 privilégiera le prélèvement à la source, principalement pour les SIP et les Trésoreries. D'autres fonctionnaires (territoriale, préfecture) seront sensibilisés aux mécanismes du PAS. Prévoit-on un délestage de l'afflux massif d'accueil vers d'autres services de l'État ? Notre administration, avec sa politique de suppression irrationnelle d'effectifs, n'a plus les capacités d'accueil suffisantes....

Lors du vote sur le plan de formation, nous nous sommes abstenus en raison de la place de plus en plus importante de la e-formation. Nous considérons que seuls les stages présentiels permettent un partage d'expériences entre collègues.

Pour Solidaires Finances Publiques, il n'est pas acceptable que la DGFIP s'engouffre sans débat préalable avec les organisations syndicales sur des approches de e-formation.

L'e-formation n'est pas adapté à tous les publics mais également à tous types de formation. A titre d'exemple, les enseignements numériques sont totalement inopérants en matière de socialisation, d'acquisition d'une culture administrative. Par ailleurs, ils ne permettent pas de corriger certaines conceptions de la relation à l'autre. Il créent de fait des groupes de niveau préjudiciable à la notion de travail en équipe et gommant notamment les synergies possibles entre stagiaires.

Le nouveau Référentiel Marianne et le bilan départemental 2016

Les « appels mystères » se sont bien passés. Le SIP Nancy Nord-Ouest s'est classé 7ème sur les 150 concurrents !

L'indicateur global pour 2016 est stable par rapport à 2015 (86,4%). Précisons que ces « contrôles » sont effectués par des prestataires privés, pas gratuitement bien évidemment. A propos pour la prime qui y était attachée (souvenez vous les 150 euros), c'est Marianne de la Raie publique, on l'a bien dans le.....

La nouvelle charte met clairement en avant un repli historique de notre administration en matière d'accueil et de conseil au public. Elle acte le fait que la DGFIP n'a plus les moyens humains et budgétaires de faire un travail de qualité, proche et pour le public, et nous montre ce que projette la Direction Générale : Une DGFIP « virtuelle » composée d'agents « conseils », qui devront prioritairement orienter et apprendre aux contribuables à se débrouiller seul avec internet, une DGFIP qui n'a plus de politique d'accueil, et qui n'a plus les moyens d'écouter les demandes des contribuables.

CETTE DGFIP, NOUS N'EN VOULONS PAS !

Modification des horaires de l'accueil du public au guichet de la trésorerie d'Essey les Nancy

Rappelons les modalités pratiques du bon dialogue social sur la mise en œuvre de l'aménagement des horaires d'ouverture :

- Consultation informelle des agents donnant lieu à un compte rendu qui pourra figurer parmi les documents du CTL auquel sera présenté le projet.
- Les attentes des usagers peuvent être examinées lors de la tenue des comités locaux d'usagers, après éventuellement un sondage local ou l'analyse du comportement des usagers.
- Un bilan peut être établi un an après la mise en œuvre des nouvelles règles et présenté en CTL.

Dans le département, ces préconisations restent des essais non transformés.

Après un premier épisode lors du CTL su 07/03/2016, qui avait entériné la fermeture le mercredi et vendredi après midi, à la séance ce jour était présentée au vote la fermeture de ces deux journées complètes. La gestion de la pénurie de personnel n'est pas étrangère à cette nouvelle demande. Nous nous réservons le droit d'informer le CHSCT du malaise détériorant les conditions de travail dans ce service.

Voici quelques brèves d'échanges :

- A notre demande d'explications sur la différence entre la cellule amendes de Metz qui compte dix personnes pour 100 000 articles avec celle d'Essey respectivement quatre personnes pour 60 000 articles, l'Administration se gargarise de l'exceptionnel taux de recouvrement amendes de la trésorerie d'Essey (41 % comparé au 24 % national) . Autrement dit, nul besoin de personnel supplémentaire, et si Metz doit se faire sonner les cloches, ce sont eux qui sont grillés.

- Mystère Saillard, dont la croyance veut que les agents demandent une réduction de l'ouverture pour pouvoir être tranquilles, devant notre opiniâtreté à défendre l'emploi, dans un excès de rage, propose la création d'un poste aux amendes contre la réouverture du vendredi. Solidaires Finances Publiques dit « Chiche Mr Saillard ». Ce dernier, se rendant compte que la colère est mauvaise conseillère, effectue vite une marche arrière. Avant le vote, nous le questionnons une nouvelle fois sur cette généreuse proposition. « L'année prochaine, on verra... ». Paroles, paroles, paroles. Toujours les mots, les mêmes maux.

Les représentants du personnel s'abstiennent, Solidaires Finances Publiques expliquant son vote par le sous calibrage de la Trésorerie Amendes.

Modification du régime des horaires variables des services communs de la Cité Administrative de Nancy

A compter du 1^{er} mars 2017, le nouveau régime des services communs sera 7h00-9h30, 11h30-14h00, 16h00-18h30.

Vote favorable des représentants du personnel.

« La montre molle est une invention de Salvador Dali, particulièrement adaptée aux horaires souples et aux journées élastiques, mais inutilisable quand les temps sont durs. »

Marc Escayrol

Questions diverses

Travaux bâtiment P Cité Administrative de Nancy : les délais seront respectés, nous espérons qu'il en soit de même pour les agents.

Trésorerie CHU : Audit (ça sent le gas-oil) du service sur les conditions de travail . Résultats communiqués au CHSCT.

Travaux Rue des Ponts : nouvelle demande de remplacement des fenêtres déposée auprès de l'antenne immobilière de Strasbourg. Mais l'Etat n'a pas d'argent, de report en refus, serait-ce l'antenne râteau?